

FASKEN



**Mesures fiscales et financières pour la
région de Québec**

08 AVRIL 2020

Contenu

VILLE DE QUÉBEC - Pour les particuliers	3
Mesures fiscales	3
VILLE DE QUÉBEC - Pour les entreprises.....	4
Mesures financières	4
Mesures fiscales	7
LÉVIS - Pour les particuliers	9
Mesures fiscales	9
LÉVIS - Pour les entreprises.....	10
Mesures financières	10
L'ANCIENNE-LORETTE - Pour les particuliers.....	13
Mesures fiscales	13
L'ANCIENNE-LORETTE - Pour les entreprises	14
Mesures financières	14
Mesures fiscales	17
SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES - Pour les particuliers	18
Mesures fiscales	18
SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES - Pour les entreprises.....	19
Mesures financières	19
Mesures fiscales	21
Votre équipe dévouée	22



VILLE DE QUÉBEC - Pour les particuliers

Mesures fiscales

PARTICULIERS	DÉLAI ORDINAIRE	NOUVEAU DÉLAI
Taxes municipales	4 mai 2020	4 août 2020
Taxes municipales	3 juillet 2020	3 septembre 2020
Taxes municipales	3 septembre 2020	3 novembre 2020



VILLE DE QUÉBEC - Pour les entreprises

Mesures financières¹

MESURES	QUI?	QUOI?	CONDITIONS	NOTES
<p>Accommodements et assouplissements de certaines exigences contractuelles durant la situation de la COVID-19</p>	<p>Fournisseurs de la Ville de Québec</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prolongation de six (6) mois des ententes contractuelles venant à échéance d'ici le 1er octobre 2020 pour certains fournisseurs • Report après le 13 avril 2020 de l'ouverture des appels d'offres publics concernant les biens, les services techniques et les travaux de construction • Délai d'exécution supplémentaire accordé <u>sans pénalité</u> si le délai est lié à la pandémie de la COVID-19 • Ajustement de prix de facturation selon la fluctuation du coût des matériaux et des taux de change • Réduction du délai de paiement des factures de 30 à 15 jours • Dépôt de soumissions en ligne pour répondre aux demandes de prix pour les achats entre 25 000\$ 	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque fournisseur de la Ville de Québec doit contacter son acheteur ou son conseiller en approvisionnement de la Ville pour savoir si ces mesures s'appliquent dans son cas • Les coordonnées de ce contact sont indiquées dans l'appel d'offres ou le bon de commande 	<p>En ce qui concerne le dépôt de soumissions en ligne, les détails et le portail d'inscription des entreprises sont disponibles ici : https://www.ville.quebec.qc.ca/gens_affaires/fournisseur/actu-depot-soumissions.aspx.</p>

¹ Pour connaître les mesures financières déjà en cours et qui demeurent en vigueur durant la période de crise liée à la COVID-19, voir le site Internet de la Ville de Québec : <https://www.ville.quebec.qc.ca/covid19/index.aspx>

FASKEN

Auteur(e)s : Valérie Deshaye
Danny Galarneau, Dave Robitaille

MESURES	QUI?	QUOI?	CONDITIONS	NOTES
		et 100 000\$		
Moratoire de trois (3) mois pour le remboursement en capital et intérêts des prêts	<p>Entreprises</p> <p>Commerces</p> <p>Travailleurs autonomes /salariés</p>	<ul style="list-style-type: none"> Moratoire de trois (3) mois pour le remboursement en capital et intérêts des prêts Suspension des prélèvements sur les prêts en cours 	<ul style="list-style-type: none"> Les critères d'admissibilité à cette mesure sont à venir 	Des précisions sur cette mesure et sa portée sont à venir
Aide d'urgence aux PME	<p>Entreprises de tous les secteurs d'activité</p> <p>Coopératives</p> <p>Organismes sans but lucratif</p> <p>Entreprises d'économie sociale réalisant des activités commerciales</p>	<ul style="list-style-type: none"> Prêt ou garantie de prêt d'un montant maximum de 50 000\$ par entreprise Taux d'intérêt de 3% Moratoire de 3 mois, incluant le capital et les intérêts, et pouvant aller jusqu'à 1 an pour le capital Amortissement du prêt sur 36 mois 	<ul style="list-style-type: none"> Faire affaire sur le territoire de l'agglomération de Québec Être en activité au Québec depuis au moins un an Être fermée temporairement, susceptible de fermer ou montrer des signes avant-coureurs de fermeture Être dans un contexte de maintien, de consolidation ou de relance de ses activités Avoir démontré un lien de cause à effet entre ses problèmes 	<p>Le budget de la Ville de Québec pour cette mesure est de 10 millions \$.</p> <p>Toute demande doit lui être adressée. Les modalités et dates de dépôt des demandes seront précisées prochainement.</p> <p>La PME qui désire obtenir cette aide financière devra démontrer :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une impossibilité ou une réduction substantielle de la capacité de livrer des produits (biens ou services) ou des marchandises

FASKEN

Auteur(e)s : Valérie Deshaye
 Danny Galarneau, Dave Robitaille

MESURES	QUI?	QUOI?	CONDITIONS	NOTES
			financiers ou opérationnels et la pandémie de la COVID-19 • Ne pas être placée sous la protection de la <i>Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies</i> ou de la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i>	ou • Un problème d'approvisionnement en matières premières ou en produits (biens ou services). La mesure vise à soutenir le fonds de roulement des PME.
Fonds local d'investissement	Entreprises œuvrant dans tous les secteurs d'activité commerciale	• Prêt d'un montant maximum de 300 000\$ • Moratoire d'un an, incluant le capital et les intérêts • Remboursement en 60 mois à la fin du moratoire	• Faire affaire sur le territoire de l'agglomération de Québec • Dépenses admissibles énumérées : https://www.ville.quebec.qc.ca/gens_affaires/financement/covid19/fonds-local-investissement/index.aspx • Nous sommes disponibles pour répondre à toute question à ce sujet.	Le budget de la Ville de Québec pour cette mesure est de 5 millions \$. Les détails du programme sont présentés dans sa politique : https://www.ville.quebec.qc.ca/gens_affaires/financement/docs/formulaire_dt_fli.pdf Nous sommes disponibles pour répondre à toute question à ce sujet.



FASKEN

Auteur(e)s : Valérie Deshayé
 Danny Galarneau, Dave Robitaille

MESURES	QUI?	QUOI?	CONDITIONS	NOTES
Fonds régions et ruralité	OBNL et coopératives, <u>sauf</u> celles opérant des commerces de détail et de restauration	<ul style="list-style-type: none"> Contribution financière non remboursable (subvention) 	<ul style="list-style-type: none"> Faire affaire sur le territoire de l'agglomération de Québec Dépenses admissibles énumérées : https://www.ville.quebec.qc.ca/gens_affaires/financement/covid19/fonds-regions-ruralite/index.aspx <p>Nous sommes disponibles pour répondre à toute question à ce sujet.</p>	<p>Le budget de la Ville de Québec pour cette mesure est de 2 millions \$.</p> <p>La subvention de la Ville de Québec ne doit pas remplacer les subventions gouvernementales.</p> <p>Les modalités et dates de dépôt des demandes seront précisées prochainement.</p>

Mesures fiscales

ENTREPRISES	DÉLAI ORDINAIRE	NOUVEAU DÉLAI
-------------	-----------------	---------------

FASKEN

Auteur(e)s : Valérie Deshayé
Danny Galarneau, Dave Robitaille

ENTREPRISES	DÉLAI ORDINAIRE	NOUVEAU DÉLAI
Taxes municipales	4 mai 2020	4 août 2020
Taxes municipales	3 juillet 2020	3 septembre 2020
Taxes municipales	3 septembre 2020	3 novembre 2020



LÉVIS - Pour les particuliers

Mesures fiscales

PARTICULIERS	MESURE	NOTES
<p>Intérêts sur les retards de paiement de taxes municipales</p>	<p>Suspension du taux d'intérêt sur les retards de paiement de taxes municipales jusqu'au 31 mai 2020</p>	<p>Cette mesure permet de reporter le paiement mensuel des taxes sans pénalité</p> <p>À noter que la Ville de Lévis étale le paiement des taxes sur 12 mois sans intérêts</p>



LÉVIS - Pour les entreprises

Mesures financières

MESURE	QUI?	QUOI?	CONDITIONS	NOTES
Programme particulier de soutien aux entreprises de Lévis	Entreprises privées et entrepreneurs	<ul style="list-style-type: none"> Prêt sans intérêt d'un montant variant de 5 000\$ à 20 000\$ Remboursement en 3 ans Possibilité d'obtenir un moratoire d'un maximum de 12 mois sur le remboursement du capital 	<ul style="list-style-type: none"> Entreprise située dans la Ville de Lévis Plus de 2 ans d'existence Chiffre d'affaires annuel minimum de 50 000\$ au cours de la dernière année complétée Le chiffre d'affaires de l'entreprise doit avoir été affecté à partir du 13 mars 2020 (date du décret d'urgence sanitaire) Bonne santé financière avant la crise actuelle Appui de l'entreprise par une institution financière Déposer une demande complète avant la date limite (27 novembre 2020) 	<p>Le programme est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020 ou jusqu'à l'épuisement des sommes disponibles pour ce programme</p> <p>La date limite pour le dépôt d'une demande est le 27 novembre 2020</p>
Soutien aux organismes communautaires	Organismes sans but lucratif Entreprises	<ul style="list-style-type: none"> Budget de 500 000\$ pour aider les organismes communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> OSBL reconnu par la Ville de Lévis (selon la Politique de reconnaissance) et offrant des services essentiels directs auprès des personnes en situation de 	<p>Les organismes admissibles sont invités à adresser une demande au Service du développement social et</p>

FASKEN

Auteur(e)s : Valérie Deshayé
Danny Galarneau, Dave Robitaille

	d'économie sociale	s	vulnérabilité <ul style="list-style-type: none"> OSBL qui soutient des organismes reconnus par la Ville de Lévis dans leur offre de services essentiels directs auprès des personnes en situation de vulnérabilité Entreprise d'économie sociale située sur le territoire de Lévis et offrant des services essentiels dans le contexte de la COVID-19 	communautaire de la Ville à l'adresse courriel sociocommunautaire@ville.levis.qc.ca .
Aide d'urgence aux PME	<ul style="list-style-type: none"> Entreprises de tous les secteurs d'activité Coopératives Organismes sans but lucratif Entreprises d'économie sociale réalisant des activités commerciales 	<ul style="list-style-type: none"> Prêt ou garantie de prêt d'un montant maximum de 50 000\$ par entreprise Taux d'intérêt de 3% Moratoire de 3 mois, incluant le capital et les intérêts, et pouvant aller jusqu'à 1 an pour le capital Amortissement du prêt sur 36 mois 	<ul style="list-style-type: none"> Être en activité au Québec depuis au moins un an Être fermée temporairement, susceptible de fermer ou montrer des signes avant-coureurs de fermeture Être dans un contexte de maintien, de consolidation ou de relance de ses activités Avoir démontré un lien de cause à effet entre ses problèmes financiers ou opérationnels et la pandémie de la COVID-19 Ne pas être placée sous la protection de la <i>Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies</i> ou de la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i> 	<p>Toute demande doit être adressée à la Ville de Lévis. Les modalités et dates de dépôt des demandes seront précisées prochainement.</p> <p>La PME qui désire obtenir cette aide financière devra démontrer :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une impossibilité ou une réduction substantielle de la capacité de livrer des produits (biens ou services) ou des marchandises <p>ou</p>

FASKEN

Auteur(e)s : Valérie Deshayé
 Danny Galarneau, Dave Robitaille

				<ul style="list-style-type: none"> • Un problème d'approvisionnement en matières premières ou en produits (biens ou services). <p>La mesure vise à soutenir le fonds de roulement des PME.</p>
--	--	--	--	---

Mesures fiscales

ENTREPRISES	MESURE	NOTES
Intérêts sur les retards de paiement de taxes municipales	Suspension du taux d'intérêt sur les retards de paiement de taxes municipales jusqu'au 31 mai 2020	<p>Cette mesure permet de reporter le paiement des taxes sans pénalité</p> <p>À noter que la Ville de Lévis étale le paiement des taxes sur 12 mois sans intérêts</p>



L'ANCIENNE-LORETTE - Pour les particuliers

Mesures fiscales

PARTICULIERS	DÉLAI ORDINAIRE	NOUVEAU DÉLAI
Taxes municipales	7 mai 2020	7 août 2020
Taxes municipales	16 juillet 2020	16 septembre 2020
Taxes municipales	24 septembre 2020	24 novembre 2020



L'ANCIENNE-LORETTE - Pour les entreprises

Mesures financières

MESURES	QUI?	QUOI?	CONDITIONS	NOTES
Aide à Moisson Québec	Moisson Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution financière d'un montant de 5 000\$ • Prêt des services de deux (2) chauffeurs classe 3 de la Ville de L'Ancienne-Lorette à Moisson Québec 	<ul style="list-style-type: none"> • Les conditions d'application de cette mesure sont à venir 	Des précisions sur cette mesure sont à venir



FASKEN

Auteur(e)s : Valérie Deshaye
Danny Galarneau, Dave Robitaille

<p>Aide d'urgence aux PME</p>	<p>Entreprises de tous les secteurs d'activité</p> <p>Coopératives</p> <p>Organismes sans but lucratif</p> <p>Entreprises d'économie sociale réalisant des activités commerciales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt ou garantie de prêt d'un montant maximum de 50 000\$ par entreprise • Taux d'intérêt de 3% • Moratoire de 3 mois, incluant le capital et les intérêts, et pouvant aller jusqu'à 1 an pour le capital • Amortissement du prêt sur 36 mois 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire affaire sur le territoire de l'agglomération de Québec • Être en activité au Québec depuis au moins un an • Être fermée temporairement, susceptible de fermer ou montrer des signes avant-coureurs de fermeture • Être dans un contexte de maintien, de consolidation ou de relance de ses activités • Avoir démontré un lien de cause à effet entre ses problèmes financiers ou opérationnels et la pandémie de la COVID-19 <p>Ne pas être placée sous la protection de la <i>Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies</i> ou de la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i></p>	<p>Le budget de la Ville de Québec pour cette mesure est de 10 millions \$.</p> <p>Toute demande doit lui être adressée. Les modalités et dates de dépôt des demandes seront précisées prochainement.</p> <p>La PME qui désire obtenir cette aide financière devra démontrer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une impossibilité ou une réduction substantielle de la capacité de livrer des produits (biens ou services) ou des marchandises ou • Un problème d'approvisionnement en matières premières ou en produits (biens ou services). <p>La mesure vise à soutenir le fonds de roulement des PME.</p>
--------------------------------------	---	--	---	--



FASKEN

Auteur(e)s : Valérie Deshaye
Danny Galarneau, Dave Robitaille

<p>Fonds local d'investissement</p>	<p>Entreprises œuvrant dans tous les secteurs d'activité commerciale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt d'un montant maximum de 300 000\$ • Moratoire d'un an, incluant le capital et les intérêts • Remboursement en 60 mois à la fin du moratoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire affaire sur le territoire de l'agglomération de Québec • Dépenses admissibles énumérées : https://www.ville.quebec.qc.ca/gens_affaires/financement/covid19/fonds-local-investissement/index.aspx <p>Nous sommes disponibles pour répondre à toute question à ce sujet.</p>	<p>Le budget de la Ville de Québec pour cette mesure est de 5 millions \$.</p> <p>Les détails du programme sont présentés dans sa politique : https://www.ville.quebec.qc.ca/gens_affaires/financement/docs/formulaire_dt_fli.pdf</p> <p>Nous sommes disponibles pour répondre à toute question à ce sujet.</p>
<p>Fonds régions et ruralité</p>	<p>OBNL et coopératives, sauf celles opérant des commerces de détail et de restauration</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution financière non remboursable (subvention) 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire affaire sur le territoire de l'agglomération de Québec • Dépenses admissibles énumérées : https://www.ville.quebec.qc.ca/gens_affaires/financement/covid19/fonds-regions-ruralite/index.aspx <p>Nous sommes disponibles pour répondre à toute question à ce sujet.</p>	<p>Le budget de la Ville de Québec pour cette mesure est de 2 millions \$.</p> <p>La subvention de la Ville de Québec ne doit pas remplacer les subventions gouvernementales.</p> <p>Les modalités et dates de dépôt des demandes seront précisées prochainement.</p>



FASKEN

Auteur(e)s : Valérie Deshayé
Danny Galarneau, Dave Robitaille

Mesures fiscales

ENTREPRISES	DÉLAI ORDINAIRE	NOUVEAU DÉLAI
Taxes municipales	7 mai 2020	7 août 2020
Taxes municipales	16 juillet 2020	16 septembre 2020
Taxes municipales	24 septembre 2020	24 novembre 2020



SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMANURES - Pour les particuliers

Mesures fiscales

PARTICULIERS	DÉLAI ORDINAIRE	NOUVEAU DÉLAI
Taxes municipales	24 avril 2020	16 octobre 2020



SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES - Pour les entreprises

Mesures financières

MESURES	QUI?	QUOI?	CONDITIONS	NOTES
Aide d'urgence aux PME	<p>Entreprises de tous les secteurs d'activité</p> <p>Coopératives</p> <p>Organismes sans but lucratif;</p> <p>Entreprises d'économie sociale réalisant des activités commerciales</p>	<ul style="list-style-type: none"> Prêt ou garantie de prêt d'un montant maximum de 50 000\$ par entreprise Taux d'intérêt de 3% Moratoire de 3 mois, incluant le capital et les intérêts, et pouvant aller jusqu'à 1 an pour le capital Amortissement du prêt sur 36 mois 	<ul style="list-style-type: none"> Faire affaire sur le territoire de l'agglomération de Québec Être en activité au Québec depuis au moins un an Être fermée temporairement, susceptible de fermer ou montrer des signes avant-coureurs de fermeture Être dans un contexte de maintien, de consolidation ou de relance de ses activités Avoir démontré un lien de cause à effet entre ses problèmes financiers ou opérationnels et la pandémie de la COVID-19 Ne pas être placée sous la protection de la <i>Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies</i> ou de la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i> 	<p>Le budget de la Ville de Québec pour cette mesure est de 10 millions \$. Toute demande doit lui être adressée. Les modalités et dates de dépôt des demandes seront précisées prochainement.</p> <p>La PME qui désire obtenir cette aide financière devra démontrer :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une impossibilité ou une réduction substantielle de la capacité de livrer des produits (biens ou services) ou des marchandises ou Un problème d'approvisionnement en matières premières ou en produits (biens ou services). <p>La mesure vise à soutenir le fonds de roulement des PME.</p>

FASKEN

Auteur(e)s : Valérie Deshaye
Danny Galarneau, Dave Robitaille

<p>Fonds local d'investissement</p>	<p>Entreprises œuvrant dans tous les secteurs d'activité commerciale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt d'un montant maximum de 300 000\$ • Moratoire d'un an, incluant le capital et les intérêts • Remboursement en 60 mois à la fin du moratoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire affaire sur le territoire de l'agglomération de Québec • Dépenses admissibles énumérées : https://www.ville.quebec.qc.ca/gens_affaires/financement/covid19/fonds-local-investissement/index.aspx <p>Nous sommes disponibles pour répondre à toute question à ce sujet.</p>	<p>Le budget de la Ville de Québec pour cette mesure est de 5 millions \$.</p> <p>Les détails du programme sont présentés dans sa politique : https://www.ville.quebec.qc.ca/gens_affaires/financement/docs/formulaire_dt_fli.pdf</p> <p>Nous sommes disponibles pour répondre à toute question à ce sujet.</p>
<p>Fonds régions et ruralité</p>	<p>OBNL et coopératives, sauf celles opérant des commerces de détail et de restauration</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution financière non remboursable (subvention) 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire affaire sur le territoire de l'agglomération de Québec • Dépenses admissibles énumérées : https://www.ville.quebec.qc.ca/gens_affaires/financement/covid19/fonds-regions-ruralite/index.aspx <p>Nous sommes disponibles pour répondre à toute question à ce sujet.</p>	<p>Le budget de la Ville de Québec pour cette mesure est de 2 millions \$.</p> <p>La subvention de la Ville de Québec ne doit pas remplacer les subventions gouvernementales.</p> <p>Les modalités et dates de dépôt des demandes seront précisées prochainement.</p>



FASKEN




Auteur(e)s : Valérie Deshayé
Danny Galarneau, Dave Robitaille

Mesures fiscales

ENTREPRISES	DÉLAI ORDINAIRE	NOUVEAU DÉLAI
Taxes municipales	24 avril 2020	16 octobre 2020



Votre équipe dévouée

		
<p>Valérie Deshaye Avocate</p> <p>+1 418 640 2038 vdeshaye@fasken.com</p>	<p>Danny Galarneau Avocat</p> <p>+1 418 640 2065 dgalarnau@fasken.com</p>	<p>Dave Robitaille Associé</p> <p>+1 418 640 2083 drobotaille@fasken.com</p>



▼ Dix bureaux.
Quatre continents.
Un Fasken.

> fasken.com



▼ Canada

Vancouver, BC
550 Burrard Street, Suite 2900
T +1 604 631 3131
vancouver@fasken.com

Toronto, ON
333 Bay Street, Suite 2400
T +1 416 366 8381
toronto@fasken.com

Montréal, QC
800 Victoria Square, Suite 3700
T +1 514 397 7400
montreal@fasken.com

Surrey, BC
13401 108th Avenue, Suite 1800
T +1 604 631 3131
surrey@fasken.com

Ottawa, ON
55 Metcalfe Street, Suite 1300
T +1 613 236 3882
ottawa@fasken.com

Québec, QC
140 Grande Allée E., Suite 800
T +1 418 640 2000
quebec@fasken.com

Calgary, AB
350 7th Avenue SW, Suite 3400
T +1 403 261 5350
calgary@fasken.com

▼ Global

London, United Kingdom
15th Floor, 125 Old Broad Street
T +44 20 7917 8500
london@fasken.com

Johannesburg, South Africa
Inanda Greens
54 Wierda Road West
T +27 11 586 6000
johannesburg@fasken.com

Beijing, China
Level 24, China World Office 2
No. 1 Jianguomenwai Avenue
T +8610 5929 7620
beijing@fasken.com



FASKEN